

SECTION1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : TDO PARFUM AROMATIQUE HAMMAM
Code des commerces :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Eau de Toilette
Secteurs d'utilisation: Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]
Utilisations déconseillées Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CONTER Srl- Viale Europa, 12 - 26855 Lodi Vecchio (LO)
Tel. +39 0371.4631 Fax +39 0371.460474
e-mail : conter@conter.com
SITO WEB : www.conter.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CONTER Srl : +39 0371.4631 - (H24)

SECTION2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:
Les cosmétiques sont exemptés du classement à l'article 1.5 c) du règlement (CE) classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges;
Pictogrammes:
Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:
Flam. Liq. 1

Code(s) des mentions de danger:
H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Le produit est enflammé avec extrême facilité également aux températures inférieures à 10°.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'in- flammation. Ne pas fumer.

Contient:

alcool éthylique

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

SECTION3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
alcool éthylique	> 50 <= 100%	Flam. Liq. 2, H225	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	

SECTION4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

CO2 ou extincteur à poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas fumer.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Maintenir loin des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):
Conserver dans un endroit frais et sec éloigné de la lumière et source de chaleur

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

alcool etilico
**** Non traduit ****

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Ménages privés (= public général = consommateurs):
Aucun controle technique

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Mettre les gants protecteurs.

ii) Divers
Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide transparent	
Odeur	Characteristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair;	16.5 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	0.84 g/ml	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complète	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	nas pertinent	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

alcool éthylique:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 14000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

alcool étilico

**** Non traduit ****

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Agir en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1266

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballages intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable extensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID/IMDG: PRODUITS POUR PARFUMERIE contenant des solvants inflammables

ICAO-IATA: PERFUMERY PRODUCTS with flammable solvents

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 3

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : On

ADR: Code de restriction dans tunnel : D/E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

catégorie Seveso:

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP10 - Toxique pour la reproduction

HP13 - Sensibilisant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations**16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Directive communautaire:

67/458/CE

1999/45/CE

2001/60/CE

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est donnée conformément à notre connaissance de la substance/préparation concernée à la date de publication.

Cela n'implique pas l'acceptation de toute responsabilité juridique ou responsabilité que ce soit par l'ILSA SpA ou les conséquences de son utilisation ou d'abus dans des cas particuliers.

En aucun cas, cela dispense l'utilisateur du produit de la conformité à toutes les lois, décrets et la réglementation en vigueur relative au produit et à la sécurité sanitaire et d'hygiène des travailleurs.

établi conformément aux dispositions de la forme EFMA (European Fertilizer Manufacturers' Association).

Cette fiche annule et remplace les éditions précédentes.